

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT  
**Séance du lundi 1<sup>er</sup> août 2016**

L'an deux mil seize, le premier août, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, régulièrement convoqué en date du 26 juillet 2016.

La séance a été publique et s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire de la commune, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 juin 2016.
2. Convention relative à l'étude de faisabilité d'un pôle scolaire et périscolaire.
3. Destination des coupes issues de la forêt communale - Exercice 2016/2017- et désignation des garants
4. Destination des produits de la parcelle n°32
5. Convention de vente et d'exploitation groupée de bois - Exercice 2016/2017- .
6. Projet artistique du Foyer Rural sur les murs de 2 bâtiments communaux
7. Nouvel examen du projet d'assainissement collectif communal.
8. Questions diverses

**Présents** : Nicole BARTH, Pascal GEORGE, Jean-Paul HILAIRE, Claudine MAURY, Michel ROUSSEL, Jean-Jacques TAVERNIER.

**Absents excusés** : Bénédicte GEORGE, Domenico LUZI qui a donné pouvoir à Pascal GEORGE.

**Absent** : Alain TISSERANT.

**Secrétaire de séance** : Michel ROUSSEL.

-----  
**1). Procès-verbal de la séance du 25 juin 2016**

Aucune observation n'étant formulée quant au PV de la séance du 25.06.2016, celui-ci est approuvé.

Adopté par 7 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention »,

**2). Convention relative à l'étude de faisabilité d'un pôle scolaire et périscolaire.**

Le Maire présente la convention entre la commune d'Allamps et la commune de Mont l'Étroit notamment ayant pour but la constitution d'un groupement de commandes dont l'objet est la coordination du marché public nécessaire à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'un groupement scolaire.

Il donne lecture de tous les articles et y apporte toutes explications suffisantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'un groupement scolaire.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention
- 

Adopté par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 « abstention ».

### **3. Destination des coupes issues de la forêt communale - Exercice 2016/2017- et désignation des garants**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de reporter ce point d'ordre du jour quant à la destination des coupes issues de la forêt communale de l'exercice 2016/2017. En effet, les services de l'ONF ont indiqué par messagerie du 26.07.2016, qu'il ne leur était pas possible d'assurer que l'exploitation prévue en bois façonnés pour 2016/2017 sur la forêt communale (parcelles : 24-26-27-30 en tout ou partie) puisse être prise en charge financièrement de façon certaine sur les moyens alloués à l'exploitation dite groupée.

### **4. Destination des produits de la parcelle n°32**

Le Maire propose la vente par soumissions cachetées des produits de la parcelle 32, le prix minimum étant fixé à 1.00 € le stère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** de vendre les produits de la parcelle 32, par soumissions cachetées, au tarif minimum de 1.00 € le stère.

Adopté par 7 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

### **5. Convention de vente et d'exploitation groupée de bois - Exercice 2016/2017**

Le Maire informe le conseil qu'il convient de reporter ce point de l'ordre du jour pour les raisons évoquées au point 3 de ce dernier.

### **6. Projet artistique du Foyer Rural sur les murs de 2 bâtiments communaux**

Le Maire donne lecture du courrier du 12.07.2016 lui ayant été adressé par la Présidente du foyer rural de Mont l'Étroit et par lequel cette dernière lui fait part de l'abandon de la réalisation d'une fresque sur les murs du château d'eau.

Il présente ensuite le nouveau projet du foyer rural consistant en la réalisation de fresques sur un panneau de bois qui serait ensuite accroché à l'intérieur de la salle polyvalente. (cf courrier du 30.07.2016), d'une part et la pose d'une autre fresque, réalisée par les élèves du RPI à l'intérieur de l'abribus d'autre part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **RAPPORTE** la délibération du 09.04.2016 relative au projet artistique du foyer rural sur le château d'eau.
- **ACCEPTE** la pose d'une fresque par le foyer rural à l'intérieur de la salle polyvalente, ainsi que celle d'une autre réalisation artistique à l'intérieur de l'abribus.

Adopté par 7 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

Madame Nicole BARTH, Présidente du Foyer Rural, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote de ce point de l'ordre du jour.

## **7). Nouvel examen du projet d'assainissement collectif communal.**

Le Maire rappelle la délibération du 25 juin dernier par laquelle le conseil municipal avait décidé de ne pas réaliser l'assainissement collectif communal. Il ajoute que des éléments nouveaux lui ont été apportés par monsieur RACHER (agence de l'eau du bassin Rhin-Meuse) à l'occasion d'une rencontre ayant eu lieu en mairie avec lui le 01.07.2016. Il indique que le détail en a été fourni lors d'une séance de travail du conseil municipal ayant eu lieu le 11.07.2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **RAPPORTE** la délibération du 25.06.2016 relative à la décision de ne pas réaliser l'assainissement collectif communal
- **DECIDE** la poursuite du projet collectif communal au moins jusqu'au stade, **non engageant**, de la consultation des entreprises.

Adopté par 7 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention » ,

## **8). Questions diverses**

Le Maire :

- Informe le conseil municipal que chaque enfant fréquentant le RPI sera inscrit automatiquement comme bénéficiaire du transport méridien, une participation étant demandée aux parents (72.00 € pour l'année scolaire 2016/2017). Toutefois, les familles auront toute latitude d'en demander la désinscription.
- Fait savoir que des travaux ont été récemment réalisés par l'entreprise TPM : à la réserve d'incendie, au château d'eau, à l'aire de jeux et sur la voirie communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le maire,

Jean-Jacques TAVERNIER